



Je souhaite agir et désire porter plainte contre les restaurants...

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 26 août 2004

Bonjour,

Mon épouse étant enceinte, nous demandons, nous ne fréquentons pas les restaurants ne possédant pas de salle non fumeurs. Or ces derniers temps nous ne pouvons plus aller au restaurant (hormis les grandes chaînes de restauration). En effet aucun ne propose d'espace non fumeur !!

Un restaurateur nous a même dit qu'une salle était non fumeur, puis une fois installé il a placé des fumeurs autour de notre table. Revenant d'Irlande nous avons pu observer qu'une vraie loi interdisant la cigarette est réaliste et ne fait pas fuir la clientèle. Etant en France je souhaite agir et désire porter plainte contre les restaurants de ma ville ne respectant pas la loi.

Comment faire ? Meric

Réponse :

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les Bar et Restaurants, puis les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose.

Si vous souhaitez ensuite aller plus loin dans votre démarche, contactez-nous à nouveau